

EDITORIAL

L'ÉGLISE, LA FAMILLE ET LES PERSONNES ÂGÉES

J. Joblin sj

Les interventions du Saint-Siège en faveur de la famille et des personnes âgées sont si fréquentes que certains y voient comme une rengaine. Pour eux, les chrétiens continueraient de la chanter sans se rendre compte qu'ils sont prisonniers *d'a priori* les rendant incapables de s'adapter au présent ; ils se voient reprocher entre autres de défendre un seul modèle de famille, stable et homogène, alors que la civilisation de la liberté dans laquelle nous sommes entrés reconnaît à chacun le droit d'inventer le modèle de famille qu'il estime lui convenir ; les possibilités infinies que font entrevoir la médecine de dominer la maladie et la mort sont alors présentées comme un *confirmatur* de cette opinion. Cette mentalité est aujourd'hui tellement répandue dans les pays occidentaux que l'on y voit les milieux les plus traditionnels s'ouvrir aux idées nouvelles sans se rendre compte de la menace qu'elles constituent pour la survie des valeurs auxquelles elles sont le plus attachées. Il y a là un conflit qui ne manquera pas d'affecter toutes les civilisations ; toutes les populations seront en effet confrontées aux changements que connaît l'Occident et devront répondre à la question : qu'est-ce que la famille ?

Pour l'Église, le système familial tel qu'il s'est développé en Occident est le plus adapté pour aider les hommes et les femmes à « construire la paix » à laquelle ils aspirent ; il appelle en effet à l'amour mutuel et au service de tous les hommes. Conscient de ce que les doctrines et pratiques actuelles vont à l'encontre de ce modèle, le père Lebreton s'interrogeait dès 1958 dans un ouvrage qui portait précisément ce titre : « suicide ou survie de l'Occident ? » ; dix ans plus tard, Don Helder Camara lui faisait écho en opposant l'amour que Dieu nous demande pour les autres « au danger devant lequel se trouve l'humanité de courir au suicide » du fait de son égoïsme.

L'institution familiale est pour l'Église le lieu d'une pratique quotidienne dans laquelle chacun, dominant ses impulsions, apprend à vivre pour les autres ; sa doctrine vient ensuite offrir une explication rationnelle des dévouements désintéressés dont offrent l'exemple les communautés chrétiennes qui se vouent à l'exercice de la miséricorde ; pour elle, là est l'essentiel pour construire la paix et des sociétés heureuses.

ARTICLE

Une avancée majeure pour les droits des personnes âgées : Le rapport de l'Experte indépendante

Dans son rapport remis au Conseil des Droits de l'Homme le 8 juillet 2016, l'Experte indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, Madame Rosa Kornfeld-Matte écrit :

« Les personnes âgées représentent une part importante de la population mondiale et celle qui croît le plus rapidement. D'ici à 2050, le nombre de personnes âgées aura pour la première fois dépassé celui des enfants de moins de 15 ans dans le monde, et l'on prévoit que le nombre de personnes âgées aura plus que doublé, passant de 900 millions actuellement à près de 2 milliards. Une transformation démographique d'une telle ampleur aura, à tous les niveaux, de profonds effets sur les sociétés.

La population vieillit dans toutes les régions du monde. Alors que l'Europe occidentale compte aujourd'hui encore la population la plus âgée, 67 % des personnes âgées vivent actuellement dans des pays en développement. Dans les années à venir, le plus gros de la croissance prévue aura lieu dans le sud du globe, certains pays et régions n'ayant entamé leur transition démographique que récemment.



Madame Rosa Kornfeld-Matte (internet)

La population âgée elle-même vieillit. La catégorie des personnes âgées de 80 ans et plus, qui représente aujourd'hui 14 % des personnes âgées, représentera 21 % de celles-ci en 2050.»

Dans son rapport, elle fait le point sur les bonnes pratiques mises en place dans certains pays, les avancées législatives ou organisationnelles mais aussi sur les manques, les manquements qui pèsent sur les personnes âgées dans des domaines essentiels.

Le Saint-Siège, par la voix de Mgr Jurkovic, Observateur permanent du Saint-Siège à Genève, souligne la qualité du travail effectué par l'Experte indépendante et soutient son action :

« Dans un monde qui vit une transformation démographique critique, les personnes âgées sont face à un certain nombre de défis particuliers dans la question de la jouissance de leurs droits humains qui doit être abordés de toute urgence. » Il dit aussi : « Les personnes âgées enrichissent la société et leur présence positive et constructive dans la société a de la valeur. Les personnes âgées sont une source de sagesse et une grande ressource. La qualité d'une société, d'une civilisation, peut également être jugée à la façon dont elle traite ses personnes âgées et à la place qui leur est réservée dans la vie communautaire. »

Madame Rosa Kornfeld-Matte, dans les conclusions de son rapport, salue les efforts accomplis et souligne les lacunes mises en évidence : « Les personnes âgées font face, dans l'exercice de leurs droits fondamentaux, à un certain nombre de difficultés particulières dont il faut s'occuper de toute urgence. Pour ce qui est de la mise en œuvre des lois existantes, un certain nombre de bonnes pratiques ou de pratiques prometteuses ont été mises en lumière au sujet de questions telles que l'élaboration de stratégies nationales ou de plans d'action sur le vieillissement, et, dans le domaine de la protection des personnes âgées, le droit au travail, la protection sociale, l'égalité et la non-discrimination, l'accès à la justice, la violence et la maltraitance, l'éducation, la formation et l'apprentissage tout au long de la vie, la participation des personnes âgées, l'accessibilité et la sensibilisation.

Toutefois, aucun de ces domaines n'est intégralement couvert, et les informations reçues sont inexistantes ou parcellaires en ce qui concerne des questions centrales telles que la capacité juridique, la qualité des soins, les soins de longue durée, les soins palliatifs, l'assistance aux victimes de violence ou de maltraitance, les recours disponibles, l'indépendance et l'autonomie, ou encore le droit à des conditions de vie et notamment de logement convenables. Chacun des domaines susmentionnés suscite un certain nombre de questions et de

préoccupations en matière de protection qui méritent une analyse en profondeur. Les informations fournies soulignent aussi la nécessité d'une coopération Sud-Sud et d'un partage de bonnes pratiques au niveau régional afin d'orienter la mise en œuvre au plan national de façon qu'il soit tenu compte des spécificités régionales. »



Mgr Jurkovic (internet)

Le Conseil des Droits de l'Homme vient de décider de renouveler pour 3 ans le mandat de l'Experte Indépendante et de l'étendre à la jouissance par les personnes âgées de tous leurs droits humains jusqu'à l'éventuelle rédaction d'un instrument légal multilatéral.

Ceci serait une avancée juridique majeure dans l'affirmation des droits humains des personnes âgées.

Dominique Lemau de Talancé

■ ORGANISATIONS

INTERGOUVERNEMENTALES

Conseil des Droits de l'Homme – 33^{ème} session – 13-30/9/ 2016 – Droits de homme des personnes âgées

Le 15 septembre 2016, le Conseil des Droits de l'Homme a été saisi du rapport thématique traitant de l'exerci -

ce par les personnes âgées de tous les droits de l'homme, ([A/HRC/33/44](#) et Add.1).

Dans la présentation de son rapport **Rosa Kornfeld Matte**, l'Experte Indépendante, a précisé que son mandat étant global, son rapport traitait de plusieurs aspects des droits des personnes âgées, en particulier des lacunes dans la mise en œuvre des lois en vigueur, de la situation des personnes âgées, sans pour autant prétendre à l'exhaustivité et enfin des «bonnes pratiques» ou des «pratiques prometteuses» décrites dans les réponses reçues des États à son questionnaire.

Elle souligne que la croissance exponentielle du nombre de personnes âgées dans tous les pays et sur tous les continents dont la majorité vit dans les pays en développement aura de profondes répercussions sur les sociétés, y compris sous l'angle des droits de l'homme.

L'Experte indépendante précise que, conformément à son mandat, le rapport évalue la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002 ainsi que le niveau auquel les personnes âgées jouissent de leurs droits humains. Le rapport montre clairement que de nouvelles mesures devront être prises pour leur assurer la protection de l'exercice de leurs droits et ainsi répondre aux difficultés spécifiques auxquelles elles sont confrontées. Il énumère également certaines pratiques encourageantes à cet égard telles que l'adoption de politiques et de stratégies nationales concernant le droit au travail, la protection sociale, l'égalité et la non-discrimination, l'accès à la justice, la protection contre la violence et le harcèlement, et quelques autres domaines clés.

L'Experte Indépendante souligne encore que si le Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement de 2002 fait référence à l'exercice par les personnes âgées de droits de l'homme fondamentaux il ne constitue toutefois pas à proprement parler un instrument des droits de l'homme car il aborde la question du vieillissement sous l'angle du développement. A cet égard, le Groupe de Travail à composition non limitée sur le vieillissement créé à New York par l'Assemblée générale en 2010 travaille actuellement sur des projets de nouveaux instruments et de nouvelles mesures de protection des droits des personnes âgées, notamment l'élaboration d'une convention consacrée spécialement à la question et d'un protocole facultatif se rapportant à un instrument existant. La nécessité de renforcer la protection des droits fondamentaux des personnes âgées faisant l'unité, les divergences existantes entre États sur les suites à donner au Plan d'action de Madrid devront être surmontées

sans délais pour répondre aux attentes de millions de personnes âgées.

La création du mandat d'Experte Indépendante chargée de promouvoir l'exercice par les personnes âgées de tous les droits de l'homme par le Conseil des droits de l'homme en 2013 représente une avancée du concept de vieillissement qui, jusqu'alors centré essentiellement sur l'économie et le développement s'oriente vers une approche centrée sur les droits de l'homme considérant les personnes âgées comme détenteurs de droits et non pas seulement bénéficiaires de ces droits.

Rosa Kornfeld Matte a le sentiment qu'étant donné que le Plan de Madrid est déversément appliqué et qu'il existe des écarts entre les politiques affichées et les pratiques concrètes, un instrument international juridiquement contraignant est à envisager, ajoutant que les divergences actuelles entre États doivent être résolues sans délais pour garantir enfin aux personnes âgées le plein exercice de tous leurs droits.

Débat interactif - Le débat qui a suivi cette présentation a mis en évidence la volonté de toutes les délégations qui se sont exprimées (55 États dont le Saint Siège, 14 organisations représentant la société civile, 6 porte-paroles des groupes géographiques, l'OMS et le BIT) de promouvoir et défendre les droits des personnes âgées. Si de nombreuses délégations se sont contentées de présenter les mesures prises par leurs gouvernements respectifs à cette fin, d'autres se sont prononcées sur l'opportunité, selon elles, d'élaborer un nouvel instrument inter

national juridiquement contraignant comme le préconise l'Experte indépendante.

RESOLUTION (A/HRC/33/L.9) 26 septembre 2016 : Par une résolution portant sur les droits de l'homme des personnes âgées, adoptée sans vote, le Conseil décide de prolonger le mandat de l'Experte indépendante pour une période de trois ans afin qu'elle puisse, notamment, continuer d'évaluer l'application des normes nationales, régionales et internationales pertinentes eu égard aux droits des personnes âgées, et de recenser, communiquer et promouvoir les bonnes pratiques ayant trait à la promotion et à la protection de ces droits.

Le Conseil des Droits de l'Homme a également demandé à l'Experte Indépendante d'intégrer l'optique du genre et du handicap dans l'ensemble des travaux au titre de son mandat, et de traiter les formes multiples, croisées et aggravées de discriminations auxquelles les personnes âgées ont à faire face.

Présentant le projet de résolution sur les droits de l'homme des personnes âgées, le Brésil a remercié les coauteurs et expliqué qu'à l'issue de deux tours de négociations informelles et de plusieurs consultations bilatérales, les coauteurs sont arrivés à un texte qui recueillera l'approbation du Conseil. En 2050, il y aura pour la première fois dans le monde plus de personnes âgées que d'enfants de moins de 15 ans. Une transformation démographique d'une telle envergure aura des répercussions significatives à tous les niveaux de la société. Compte tenu de ce phénomène visible de vieillissement de la population mondiale, la dimension des droits de l'homme est une tâche qu'il convient d'aborder au niveau international, a souligné le Brésil.

L'Argentine, co-auteure du projet de résolution a indiqué qu'avec le Brésil, elle avait été à l'origine en 2013 du mandat sur les droits des personnes âgées et que les deux pays souhaitent que l'Experte indépendant se concentre sur les défis et sur l'évaluation de la mise en œuvre des normes nationales, régionales et internationales relatives aux droits des personnes âgées. Le projet de résolution se fonde sur la meilleure manière de protéger les droits de ces personnes, y compris par le biais de l'élaboration d'un instrument international.

■ ACTUALITES ECCLESIALES

Par une lettre apostolique datée du 15 août 2016, le Pape François a institué le nouveau dicastère pour les laïcs, la famille et la vie. Les compétences des Conseils pontificaux pour les laïcs et

pour la famille ont été transférées à ce nouveau dicastère le 1 septembre 2016.



Monseigneur Kevin Farrell (internet)

Le Pape a nommé comme préfet de ce dicastère Monseigneur Kevin Farrell qui était évêque de Dallas. Les statuts de ce nouveau dicastère précisent : « Le dicastère est présidé par le préfet, assisté d'un secrétaire, qui pourrait être un laïc, et de trois sous-secrétaires laïcs.... Le dicastère est divisé en trois sections : pour les fidèles laïcs, pour la famille et pour la vie, chacune étant présidée par un sous-secrétaire. »

Ceci montre la volonté du Pape François de donner aux laïcs toute leur place pour ce qui les concerne.

■ ACTUALITES DES ORGANISATIONS MEMBRES

AIC : Un exemple de valorisation des personnes âgées.

« Semer la Vie »

En Colombie à Ibagué, depuis les années 1980, un groupe de volontaires AIC travaillent dans un home pour personnes âgées, la 'Corporation Jardin des Anciens'. Elles accompagnent une centaine de résidents d'origine paysanne, sans ressources, peu instruites, souvent abandonnées par leur famille et souffrant pour la plupart de dépression.

En 2013, les volontaires ont initié le premier volet d'un projet : la construction d'une serre de culture biologique dans laquelle les résidents sont encouragés à travailler afin de se sentir à nouveau utiles. En 2015, les volontaires ont entrepris le second volet : le réaménagement des jardins du home ainsi que la construction d'un sentier écologique bordé de fleurs. Ce sentier a un triple objectif :

- permettre aux personnes âgées de se promener dans un environnement agréable et ainsi recouvrer l'envie de bouger;
- cultiver des fleurs qui pourront être vendues aux visiteurs et, comme pour les légumes, générer un petit bénéfice ;
- après avoir reçu une formation de guides, les personnes âgées pourront faire visiter le sentier afin de sensibiliser la population d'Ibague à l'agriculture écologique et aussi au problème de la vieillesse. En effet, en 2020, un quart de la population de la ville sera constitué de personnes de plus de 60 ans.

CICIAMS : Durant le congrès du CICIAMS en Swaziland, le Conseil Général a élu Miss Geraldine Mc Sweeney comme nouvelle Présidente International du CICIAMS.

Géraldine est depuis longtemps active dans le CICIAMS .En Irlande elle était Présidente du Catholic Nurses Guild of Ireland, Secrétaire Général, Trésorier, etc. Dans le Bureau International elle a été Présidente du Comité Technique, Secrétaire Général, Présidente du Comité des Statuts etc.

Le congrès à Swaziland ainsi que l'organisation ont été un grand succès .Il y avait 300 participants. Le contenu des présentations était profond, varié et professionnel. Le prochain congrès mondial aura lieu du 4 au 8 **septembre 2018** en Malaisie.

FIAMC :

- 15-18 septembre, à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) : Réunion avec la CCEE (*Consilium Conferentiarum Episcoporum Europae*), sur le thème "Réunion européenne sur les œuvres de miséricorde". Un résumé de nos activités, montrera la relation entre les œuvres de Miséricorde et l'Évangélisation, et que la prise en charge des malades doit toujours être comprise comme l'attention à toute la personne (corps et esprit).
- 28 septembre - 2 octobre, à Porto (Portugal) : Congrès de la Fédération Européenne des Associations de Médecins Catho-

liques (FEAMC) : sur le thème "Les Médecins, l'Eglise et l'Europe aujourd'hui", qui fera le point sur les transformations récentes de l'Eglise et de l'Europe, et de leurs aspects mé- dicaux.

www.feamc.eu - www.feamc.pt

- 8-17 novembre, à Kyoto (Japon) : Congrès de la Fédération Asiatique des Associations de Médecins Catholiques (AFCMA : www.afcma2016.org) sur le thème "Que devons-nous faire pour les plus petits de nos frères"
- 21-23 novembre, à Rome : Rencontre à l'Académie Pontificale des Sciences sur "L'addiction au Cannabis"

MIAMSI : Du 28 octobre au 1 novembre 2016, Le MIAMSI va tenir son Assemblée Générale à Ouagadougou (Burkina Faso). La session d'étude a comme sujet : « Le dialogue, la paix et la réconciliation : familles, religions, citoyenneté, cultures et peuples en dialogue. »

Petites Sœurs des Pauvres : Le jour même de l'assassinat du Père Jacques Hamel, 86 ans, à St Etienne du Rouvray, alors qu'il célébrait l'Eucharistie, une dame musulmane s'est présentée à l'accueil de la Maison des Petites Sœurs de SAINT DENIS, banlieue 'sensible' de Paris. Elle venait de loin, mais ayant habité à St Denis autrefois, elle savait qu'il y avait là des sœurs. Très émue, elle embrassa les Petites Sœurs. Elle avait une rose à la main qu'elle voulait déposer dans notre « lieu de prière ». Un petit mot accompagnait la rose : « Toutes mes sincères condoléances. Nous avons été meurtris de cette barbarie. Nos cœurs sont avec vous. » Après quel

ques minutes de prière silencieuse, ensemble à la chapelle, la dame est repartie, laissant les Petites Sœurs émues, elles aussi, de ce geste si sincère.

VMI : Le comité directeur de VMI s'est réuni à Lisieux, la cité de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus du 22 au 28 mai 2016.

Ont participé à cette rencontre les membres du Comité exécutif et des représentants des continents. Bernadette Cantenot, l'ancienne présidente de VMI, y a été invitée et a participé aux premiers jours de cette réunion.

Les travaux ont commencé par une analyse approfondie de l'encyclique « Laudato Si » et de l'Exhortation apostolique « La joie de l'amour ». Cette réflexion nous a montré en quoi ces documents concernent les personnes âgées et leurs implications pour nos mouvements.

Nous avons ensuite échangé sur la mission du Mouvement et sur le rôle particulier des coordinateurs et des conseillers spirituels continentaux.

Les coordinateurs continentaux ont fait le rapport de leurs activités depuis la réunion internationale de Namur (octobre 2014) et ont fait part de leurs projets.

Nous avons aussi commencé à réfléchir sur le lieu et le thème de la Rencontre Internationale prévue en 2018.

À l'occasion de ce Comité Directeur, placée sur les auspices de Sainte Thérèse, le Recteur de la Basilique nous a parlé de la spiritualité de la Sainte avec beaucoup de clarté et d'enthousiasme.

■ AGENDA

Octobre

3-5 - Forum Social : En application de la résolution 29/19 le Conseil des Droits de l'Homme a décidé la Réunion 2016 du Forum Social serait centrée sur « La promotion du plein exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales par toutes les personnes handicapées dans des conditions d'égalité » à l'occasion du 10^{ème} anniversaire de l'adoption de la Convention relative aux droits des personnes handicapées.

4 octobre - Evènement parallèle : « Faciliter aux personnes souffrant d'un handicap l'accès aux soins palliatifs, y compris les enfants et les personnes âgées Les soins palliatifs peuvent aider à protéger, respecter et mise en pratique des droits sociaux et à la santé énoncés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées. L'absence de services de soins palliatifs intégrés sont souvent le résultat de pratiques hospitalières routinières qui créent ou aggravent les handicaps existants, en contrevenant ainsi à l'Article 25(b) de la Convention qui

demande explicitement aux Etats qu' « b) ils fournissent aux personnes handicapées les services de santé dont celles-ci ont besoin ... et des services destinés à réduire au maximum ou à prévenir les nouveaux handicaps, notamment chez les enfants et les personnes âgées ;

5 octobre – Journée mondiale de la santé mentale . Campagne Internationale soutenue par l'organisation FRACARITA Internation et les Frères de la Charité : Rompre les chaînes et les stigmates de la maladie mentale ; restaurer la dignité humaine des personnes souffrant de maladie mentale.

Novembre

21-22 : CEE/ONU – 9 Réunion du Groupe de Travail sur les personnes âgées

CEE/ONU : 2017 - Portugal accueillera la Conférence ministérielle sur le vieillissement

Décembre

12 -15 : ONU/New York : 7ème réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le vieillissement, dans le but de renforcer la protection des droits de l'homme des personnes âgées,

■ CRESCENDO: SITE WEB

www.reseau-crescendo.org

Visitez-le régulièrement !